ENFIP la cgt FINANCES PUBLIQUES

Montreuil le 01/04/2019

COMPTE RENDU DES ÉLUS DE LA CGT FINANCES PUBLIQUES

2ème CONSEIL DE PROMOTION
des contrôleurs stagiaires 2018/2019

Après lecture des déclarations liminaires des différentes organisations syndicales, les points à l'ordre du jour ont été abordés et l'administration a répondu aux représentants des stagiaires.

Une pétition intersyndicale relative aux suppressions d'emploi et aux réformes en cours a été remise. Elle comportait 214 signatures sur 360 élèves de Lyon.

Cette pétition est en cours de distribution sur les autres écoles.

SUR LA DURÉE DU TEMPS DE PRÉPARATION :

L'administration ne souhaite pas en modifier la durée.

Pour la CGT, la durée de préparation est insuffisante et demande aux représentants élèves des différentes écoles de se rencontrer sur une période de seulement quelques heures.

SUR LA SCOLARITÉ :

La principale inquiétude est la réforme du PAS et le peu de cours dispensés lors de cette scolarité à des stagiaires qui, dans moins de deux mois, devront faire face aux questions des contribuables en pleine campagne !

L'ENFIP répond que ces cours « vont arriver ». A l'heure actuelle, seulement trois heures de calcul de taux et crédit d'impôt de modernisation du recouvrement (CIMR) apparaissent sur la plate-forme Odissée.

Pour la CGT, à l'heure actuelle la formation n'est pas à la hauteur des enjeux !

Les cours de soutien sont plébiscités, même par les élèves obtenant la moyenne. Certains stagiaires se sont donc vu refuser la possibilité d'y assister par manque de place.

Les représentants demandent à ce que le programme de révision s'arrête une semaine avant chaque évaluation.

L'ENFIP répond qu'elle ne fait qu'appliquer le décret qui précise cette organisation.

Alors il est proposé que la semaine précédant l'évaluation soit consacrée à des cours de reformulation. De cette manière, cela permettrait d'évacuer le problème des cours de soutien surchargés afin qu'ils bénéficient aux stagiaires les plus en difficulté.

SUR LES ÉVALUATIONS DES ACQUIS :

EA3 : Il a été soulevé le problème du sujet concernant la FDE de la la fiscalité professionnelle.

La direction répond qu'elle est consciente du problème et qu'un réajustement du barème a été effectué.

SUR L'ÉVOLUTION DE LA SCOLARITÉ DES CONTRÔLEURS :

Un groupe de travail se tiendra le 3 avril 2019 sur le futur de la scolarité des B et des C.

Durée : A l'avenir l'ENFIP réfléchit à la possibilité de débuter la scolarité un mois plus tôt, soit au premier septembre.

Rééquilibrage carrière/dominante : Suite aux réponses des questionnaires, les stagiaires souhaiteraient une diminution de la durée de la partie carrière au profit de la dominante. Cette option n'est pas possible aux dires de l'administration pour des problèmes de calendrier, la répartition des dominantes n'étant disponible que fin décembre.

Les représentants des stagiaires proposent alors une alternative à cette requête : un rééquilibrage au sein de la partie carrière afin d'aborder davantage de fiscalité. Ainsi, les trois filières démarreraient la partie dominante sur une même cadence de travail.

Actuellement, les premiers cours en dominante gestion publique consistent en beaucoup de redites tandis que les dominantes fiscales abordent des notions nouvelles en masse.

SUR LE STAGE ET SES POSSIBLES ÉVOLUTIONS :

La CGT a évoqué l'inquiétude des stagiaires quant à l'exécution de leur stage : vont-ils pouvoir mettre ce temps à profit pour élargir leurs connaissances ou servir de remplaçants pour les congés d'été ?

L'ENFIP a répondu qu'une note de recommandation était envoyée aux directions départementales et aux maîtres de stage.

Il a également été ajouté que « compte tenu de la situation dans les services », il ne serait pas anormal que certains se retrouvent à l'accueil « une fois autonomes ».

Au détour de cet échange, la direction a ajouté que la stage n'était de toute façon pas probatoire « dans la situation actuelle ».

SUR L'EXTRA SCOLAIRE :

Les problèmes de logements sur Lyon ont été évoqués : coupure d'eau et de chauffage ainsi que les intrusions par la gérante sans avis préalable.

La responsable de Lyon a répondu que lors de la prochaine réunion avec le bailleur tous ces faits seraient évoqués.

Toutefois elle a indiqué que la gérance étant aux mains du bailleur l'enfip n'a aucun moyen d'action sur les démarches et les délais de réparation.

Les dégradations survenues sur les véhicules personnels aux pradelles ont aussi été abordé.

Aucune réaction de la part de l'administration.